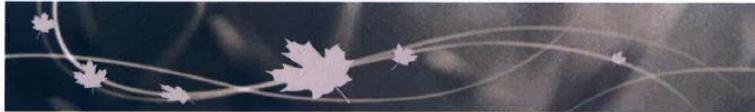


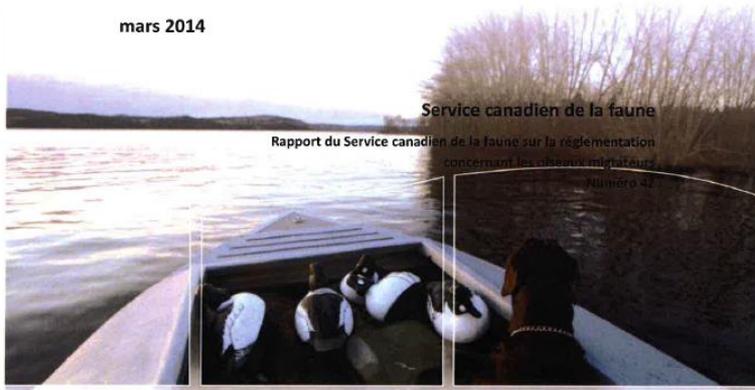
# Modernisation du règlement sur les oiseaux migrateurs



DOCUMENT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Propositions visant à moderniser le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* afin d'améliorer la gestion de la chasse au Canada

mars 2014



Canada

<http://greenlanedev2.ncr.ec.gc.ca/rcom-mbhr/default.asp?lang=Fr&n=4D5FBFF2-1&printfullpage=true>

<http://ec.gc.ca/rcom-mbhr/default.asp?lang=Fr&n=EB153350-1>

# Vous en souvenez-vous ?

---

- Définition de la chasse
- Utilisation d'arbalète
- Pièces anatomiques pour l'identification
- Transformation
- Et autres

(1.1) Quiconque tue, estropie ou blesse un oiseau migrateur, doit

a) prendre immédiatement tout moyen raisonnable pour récupérer l'oiseau;

- 
- Consultations en 2014 sur la gestion de la chasse.
    - Rédaction en collaboration avec le ministère de la justice.
    - Une ébauche complète du nouveau Règlement est prévue pour l'automne 2017
  - Consultations sur l'appâtage en 2017
    - Le ministère examine présentement tous les commentaires reçus.



- 
- Prévoit publication la proposition du nouveau Règlement dans la Partie I de la Gazette du Canada à l'automne 2018 pour une période de consultation publique de 60 jours
    - Le ministère examinera les commentaires reçus.
    - Publication du Règlement final dans la Partie II de la Gazette du Canada au printemps 2019; en vigueur à temps pour la saison de chasse 2019.

